

Conseil Municipal du

24 septembre 2018

à 18h00

N°ordre	2
N° identifiant	2018-0217

Rapporteur(s)	M. Alain CLAEYS
Date de la convocation	04/09/2018

Titre	Représentation et adhésion de la ville de Poitiers à l'association Voie rapide 147-149
-------	--

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	M. François BLANCHARD et Mme Clotilde BALLON

Membres en exercice	53	
Quorum		

PJ.	Adhésion 2018 Bulletin d'adhésion 2018
-----	---

Présents	43	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Christian PETIT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Aurélien TRICOT Adjoints M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Clotilde BALLON - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Michèle HENRI - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - Mme Marie-Dolores PROST - M. Edouard ROBLOT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Anne GÉRARD - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - M. Sylvain POTIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT Conseillers municipaux
----------	----	---

Absents	2	Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux
---------	---	---

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		M. Jules AIMÉ	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Martine APERCÉ	M. Sylvain POTHIER-LEROUX
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Francette MORCEAU
		M. Philippe PALISSE	M. Jean-José MASSOL
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	M. Patrick CORONAS
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Anne GÉRARD
		M. Bernard CORNU	M. El Mustapha BELGSIR
		Mme Eliane ROUSSEAU	Mme Marie-Thérèse PINTUREAU
Observations		L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°1 à 14, la délibération n°15 est retirée, de la n°16 à 26, la délibération n°27 est retirée, de la n°28 à 29, la n°30 est retirée, de la n°31 à 59. Sortie de Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX. Retour de Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT.	

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale des Services
------------------	---------------------------------

L'association **Voie rapide 147-149** est née le 25 janvier 2018 de la fusion de l'association « Liaison routière Nantes-Poitiers-Limoges » et de l'association « Avenir 147-149 ».

Elle se donne pour but d'agir auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir l'aménagement des Routes Nationales 147 et 149 en deux fois deux voies entre Bressuire, Poitiers et Limoges pour des conditions de circulation et de sécurité adaptées.

Elle considère en effet que seul un aménagement à 2x2 voies est en mesure de répondre aux enjeux :

- de désenclavement : accès aux bassins d'emploi, aux services comme les hôpitaux ou les équipements culturels des villes centre
- de développement des territoires
- de mobilité du quotidien.

Venant des Deux-Sèvres, de la Vienne ou de la Haute-Vienne, sont invités à adhérer :

- les parlementaires ;
- les Conseils régionaux et les Conseils départementaux
- les EPCI
- les communes
- les chambres consulaires
- les associations d'usagers
- les acteurs de la vie économique
- Toute autre personne morale ou physique qui souhaite, par son adhésion, favoriser le développement des territoires traversés par cet axe routier.

Chaque structure avec personnalité morale y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. A ce titre, peuvent être désignés Mme Éliane ROUSSEAU comme déléguée titulaire de la Ville de Poitiers et M. Francis CHALARD comme délégué suppléant.

L'action de cette association s'inscrit parfaitement dans la volonté de la Ville de Poitiers de renforcer son attractivité et d'améliorer la mobilité de ses habitants et de ceux qui viennent y travailler.

Le montant **minimal** de l'adhésion varie en fonction du type de structure :

Particulier	5,00 €
Commune	10,00 €
Entreprise	20,00 €
EPCI	100,00 €
Département	500,00 €.

Compte tenu de l'importance de sa population, Poitiers pourrait verser la même somme qu'un EPCI, soit 100,00 €.

Il vous est proposé :

- d'accepter l'adhésion de la Ville de Poitiers à l'association Voie rapide 147-149 pour un montant de 100,00 €
- de désigner Mme Éliane ROUSSEAU comme déléguée titulaire de la Ville de Poitiers et M. Francis CHALARD comme délégué suppléant
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à venir
- d'imputer la dépense au budget Principal de la Ville de Poitiers en fonctionnement à l'article 6281, service 1800.

POUR	44	
CONTRE	4	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE, Mme Christiane FRAYSSE
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	3	Mme Coralie BREUILLÉ, M. Laurent LUCAUD, Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	1 octobre 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	28 septembre 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20180924-lmc190392-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	5.3
Nomenclature Préfecture	Designation de representants



Mignaloux-Beauvoir, le 26 juin 2018

Madame, Monsieur,

L'association « Voie rapide 147-149 » est née le 25 janvier dernier de la fusion de l'association « Liaison routière Nantes-Poitiers-Limoges » et de l'association « Avenir 147-149 ». Elle se donne pour but d'agir auprès des pouvoirs publics : l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Conseils départementaux, les Intercommunalités et les Communes en mobilisant toutes les énergies concernées, afin d'obtenir l'aménagement des RN 147 et 149 en deux fois deux voies entre Bressuire, Poitiers et Limoges pour des conditions de circulation et de sécurité adaptées.

Elle considère en effet que seul un aménagement à 2x2 voies est en mesure de répondre aux enjeux :

- de désenclavement (accès aux bassins d'emploi, aux services : hôpitaux par exemple ou équipements culturels des villes centre...)
- de développement des territoires
- de mobilité du quotidien.

Dans cette période cruciale de préparation de la Loi d'Orientation des Mobilités, l'association a déjà entrepris un certain nombre d'actions pour faire entendre la voix des élus, des professionnels, des usagers et des riverains et doit continuer à rester vigilante et mobilisée.

C'est pourquoi nous vous engageons à adhérer.

Vous trouverez ci-inclus les documents nécessaires à cette adhésion.

Croyez Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Gérard SOL
Président





M. Mme Nom : _____ Prénom : _____

Représentant la collectivité ou l'entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone portable : _____ fixe : _____

Mél : _____ @ _____

désire adhérer pour l'année 2018.

Cotisations minimales 2018 :

Particulier : 5 €

Commune : 10 €

Entreprise : 20 €

EPCI : 100 €

Département : 500 €

Mode de paiement :

Chèque ci-joint

Virement bancaire

Bulletin à renvoyer à l'adresse postale ci-dessous ou par mél à contact@voierapide147-149.fr



Reçu la somme de _____ €

le _____ au titre de la cotisation 2018

Le Président
Gérard SOL